

R-4270-2024
Phase 1

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et
FÉDÉRATION CANADIENNE DE
L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
(ci-après la « FCEI »)

Intervenante

PLAN D'ARGUMENTATION DE LA FCEI

HQTD - Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)

Introduction

1. Un contexte particulier, mais un cadre familier.
2. Pour la Régie et les intervenants, c'est apprendre à réguler la structure organisationnelle « une Hydro » et la nouvelle méthode de cheminement des coûts (MCC).
3. Ce dossier est le premier dossier en coût de service pour la distribution depuis l'adoption de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*, soit depuis la fixation des tarifs au 1^{er} avril 2019.
4. Comme plusieurs l'ont affirmé, le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec (HQ) est sa vision qui n'engage pas la Régie. HQ a toujours, en vertu du cadre réglementaire actuel, un fardeau de preuve à rencontrer quant au bien-fondé de ces activités et des budgets qui les accompagnent.

Besoins en maintenance

5. Les demandes du Transporteur et du Distributeur à l'égard des ressources de maintenance en 2025 par rapport 2023 sont importantes.
6. Le Transporteur prévoit des ressources additionnelles de 26 M\$ contre 77 M\$ pour le Distributeur en ce qui a trait à la maintenance directe.
7. La preuve présentée par HQ, et non contredite par cette dernière à l'audience, mentionne que les ressources consacrées à la maintenance préventive pour le Transporteur entre 2018 à 2022 sont « suffisantes ».

8. De façon paradoxale, HQ propose tout de même de hausser les heures en maintenance préventive
 - 749 000 heures en 2018-2022;
 - 810 000 heures en 2023;
 - 853 000 heures en 2025.
9. Ce qui amène une hausse de 7 M\$ entre 2023 et 2025.¹
10. HQ explique le reste de la hausse par divers facteurs tels que la décontamination des sols, des travaux plus coûteux et l'augmentation des frais de déneigement et entretien.
11. En audience, HQ a souligné que l'on ne devrait pas tenir compte de l'année 2020; ce qui porte la moyenne à 774 000 (2018-2022 excluant 2020).
12. Comme l'a affirmé le témoin de la FCEI, la preuve d'HQ révèle qu'on ne réalise pas nécessairement 100% du préventif.
13. HQ indique que le passage de 810 000 heures à 853 000 heures a un impact de 7 M\$.
14. Cette demande de besoin de ressources de maintenance préventive supérieures de 14 % par rapport à l'historique n'est pas supportée par la preuve.
15. La FCEI partage l'opinion du Transporteur à l'effet que les niveaux de maintenance préventive entre 2018 et 2022 ont mené à des résultats favorables.
16. Quant à la demande du Distributeur, elle découle d'un objectif de réduction des pannes de 35 % pour les faire passer d'environ 41 000 par année (moyenne et basse tension)² présentement à 27 000 par année d'ici 2035.
17. Comme affirmé par la preuve de la FCEI, cet objectif représente une modification importante de l'équilibre entre les coûts et la performance dont le bien-fondé devrait être démontré. Le Distributeur n'a pas expliqué dans la preuve écrite ni à l'audience comment il détermine le nombre d'heures requis pour réaliser ses activités de maintenance envisagées.
18. HQ demande une hausse de 45 M\$ des charges d'exploitation entre 2023 et 2025 pour contrer la dégradation de la qualité de service.
19. HQ fixe un objectif de réduction des pannes BT et MT de 35% d'ici 2035 pour passer de 41 500 à 27 000, le nombre annuel de pannes
 - Nombre de pannes BT en 2013 : 27 645 (R-4057-2018)

¹ B-0044, p. 64

² B-0103, p. 5, Tableau R-2.2

- Nombre de pannes BT en 2023 : 26 745 (R-4270-2024)
20. Le Distributeur n'a pas été en mesure d'expliquer dans sa preuve écrite, dans les réponses aux demandes de renseignements et à l'audience comment il a choisi l'objectif de 35 %.
 21. Il n'a pas démontré que l'objectif de réduction des pannes de 35 % représente un équilibre adéquat entre la recherche d'un taux de pannes plus faible et les coûts qu'il requiert.
 22. La FCEI estime pour sa part que dans la mesure où le Distributeur est déjà engagé dans son plan de fiabilité, il est on ne peut plus pertinent de se poser cette question.
 23. La FCEI recommande pour l'année 2025 de ne pas reconnaître la hausse des budgets relatifs à l'augmentation des ressources en maintenance directe relativement à 2023, soit 7 M\$ en transport et 45 M\$ en distribution pour un total de 52 M\$.
 24. FCEI maintient sa recommandation de refuser la hausse budgétaire de 45 M\$ demandée.
 25. Le bien-fondé de l'objectif de réduction de 35% du nombre de pannes n'est pas démontré.
 26. L'effet de l'augmentation des effectifs 2019 sur les ressources en maintenance et le niveau de fiabilité est inconnu.
 27. Le MGA du Distributeur est toujours en conception.
 28. À elle seule, l'augmentation des ressources en maîtrise de la végétation devrait réduire les pannes de 12% (5 000 pannes) dès 2028 (notes sténographiques du 15 novembre 2024, vol. 1, pp. 217-218).
 29. Le Distributeur pourra démontrer le bien-fondé de son objectif dans un prochain dossier tarifaire ainsi que les ressources additionnelles requises pour y parvenir à la lumière de son MGA.
 30. En conclusion, la réponse à l'Engagement no 1 de la FCEI reconfirme les recommandations de la Régie à l'issue de cette phase 1.

« Les réductions budgétaires de 7 M\$ en transport (B-0044, p. 64) et 45 M\$ en distribution (B-0044, p. 68) recommandées par la FCEI sont relatives aux dépenses de maintenance directe. Ces dépenses sont réparties entre les entités de la Vue électrique par attribution directe tel qu'il peut être observé au tableau D-1 (B-0044, p. 73, tableau D-1, ligne 24). Par conséquent, la réduction de 7 M\$ se reflèterait entièrement

dans le revenu requis de transport et la réduction de 45 M\$ se reflèterait entièrement dans le revenu requis de distribution. »

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Montréal, le 20 novembre 2024

(s) Fasken Martineau DuMoulin

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN
S.E.N.C.R.L.

Procureur de l'intervenante, la Fédération
canadienne de l'entreprise indépendante

(nos soulignements)

(page 27)

(lignes 3 à 17)

LA PRÉSIDENTE :

Q. Pas de questions? J'aurais peut-être juste une question, Monsieur Gosselin, merci pour votre participation, votre témoignage. Si je comprends bien votre analyse, en ce qui a trait aux heures consacrées à la maintenance, vous considérez que, dans le fond, dans le passé, à la fois le Transporteur et le Distributeur ont bien fait leur travail et donc, il n'y aurait pas lieu d'améliorer cette activité, d'atteindre des objectifs de maintenance plus élevée? J'essaie juste de voir, de façon globale au fond, vous dites: bien, ils ont bien fait, il n'y a pas de raison vraiment valable pour qu'ils consacrent davantage d'heures à cette activité-là?

(lignes 18 à 25)

R. Bien, je vais répondre pour chacun séparément, là. Donc, pour le Transporteur, bien Hydro-Québec nous dit qu'elle estime que ce qu'elle a fait comme effort entre deux mille dix-huit-deux mille vingt-deux (2018-2022), ça a bien fonctionné, ça a été suffisant pour atteindre ses objectifs et qu'elle cherche à maintenir ce niveau-là. Et nous, on ne fait que dire : bien, maintenir ce niveau-là, ce

(page 28)

(lignes 1 à 23)

n'est pas huit cent cinquante-trois mille heures (853 000 h), c'est à la limite, sept cent soixante-quatorze (774), comme sept cent soixante-quatorze mille heures (774 000 h) qui correspond à l'effet historique. Et dans notre cas, bien là on dit : tenant-nous-en au niveau qui était réel en deux mille vingt-trois, donc c'est pas nous qui disons qu'Hydro a bien fait le travail entre deux mille dix-huit (2018) et deux mille vingt-deux (2022), c'est Hydro elle-même qui le dit.

Pour ce qui est du Distributeur, ce qu'on dit c'est qu'Hydro justifie la hausse du budget en disant : j'ai une détérioration de la qualité de service et je veux... je veux réduire le nombre de pannes. Et ce qu'on dit c'est cette démons... on ne prétend pas que c'est... c'est vrai ou faux, mais on dit la démonstration pour nous de ça n'est pas évidente. Et le niveau de... qu'on vise en termes de pannes n'est pas justifié. Donc, il n'est pas démontré... le bien-fondé de viser ça n'est pas démontré alors que depuis dix (10) ans, par exemple, si on prend les pannes en basse tension, on est au même niveau.

(lignes 24 et 25)

Alors on sait... on sait qu'on n'arrivera jamais au niveau zéro, le risque nul n'existe pas.

(page 29)

(lignes 1 à 17)

Si on fait juste se dire : bien pourquoi est-ce qu'on n'améliorerait pas? Bien c'est comme dire on... on pourrait dire ça aussi quand on va être à vingt-sept mille (27 000) pannes. On pourrait dire : bien pourquoi on n'améliorerait pas encore? On pourrait se dire ça quand va être à vingt mille (20 000) puis quand on va être à dix mille (10 000). Donc, à un moment donné il est où l'équilibre? Il existe un équilibre puis là on n'a aucune analyse pour venir nous dire : bien on pense que c'est ça le... le bon équilibre. Alors on est peut-être déjà au bon équilibre. Je pense qu'on vient simplement dire : avant de fixer un... un nouvel objectif en termes de tel ou tel indicateur, bien posons-nous la question puis faisons la démonstration qu'on est en train de viser la bonne chose.

(lignes 18 à 25)

Q. [19] Une dernière question. Si vous pouvez aller à 19 la page 5 et 6. En fait, on va commencer par la page 5. Dans le fond, vous nous dites : écoutez, l'objectif de vingt-sept mille (27 000) il est déjà atteint pour le nombre de pannes en basse tension. Mais je comprends que leur objectif c'est pas juste les pannes en basse tension, mais aussi en moyenne tension. Si on va à la page 6...

(page 30)

1 R. Mais juste... on dit pas ça. On ne dit pas que l'objectif...

3 Q. [20] O.K.

4 R. ... est déjà atteint.

5 Q. [21] O.K.

6 R. C'est pas... c'est pas ce qu'on dit.

7 Q. [22] O.K. Bien j'ai mal compris.

(lignes 8 à 13)

R. C'est sûr que c'est mêlant parce que dans les deux cas on est autour de vingt-sept mille (27 000), là, donc... mais leur objectif... présentement, ils ont à quarante et un mille cinq cents (41 500) grosso modo en basse et moyenne tension, puis ils visent vingt-sept mille (27 000).

14 Q. [23] C'est ça, oui.

(lignes 15 à 24)

R. On n'est pas à vingt-sept mille (27 000) pour cette mesure-là. Tout ce que je mettais ici comme information c'est que si on regarde juste la basse tension ce qu'on observe c'est qu'en deux mille vingt-trois (2023) on n'est pas vraiment différent de deux mille treize (2013). Alors pourquoi... pourquoi est-ce qu'on vient dire qu'on

devrait réduire le nombre de pannes aujourd'hui, alors qu'il y a cinq ans ou il y a dix (10) ans on... ça ne semblait pas poser problème?

Q. [24] D'accord, ça marche. Je n'ai pas d'autres